



### QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Télécharger le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

([http://perigueux.fr/fileadmin/user\\_upload/03-PERIGUEUX-AU\\_QUOTIDIEN/03-10-hygiene-sante-securite/dicrim-livret-32Pages-web.pdf](http://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-10-hygiene-sante-securite/dicrim-livret-32Pages-web.pdf))

Un risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu :

- ☛ l'aléa désigne un évènement naturel ou technologique potentiellement dangereux ;
- ☛ l'enjeu correspond à l'ensemble des personnes, biens, activités susceptibles d'être affectés par un aléa.

Un risque majeur se définit comme la **survenue soudaine d'un évènement d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.**

Si le risque majeur constitue un danger potentiel nécessitant que chacun s'y prépare, il se caractérise également par une très faible probabilité de survenir.

On distingue ainsi 2 grandes familles de risque majeur :

- ☛ les risques « naturels » : inondation - mouvement de terrain - sismique volcanique - feu de forêt - avalanche - cyclone - météorologique
- ☛ les risques « technologiques » : industriel - nucléaire - rupture de barrage - transport de matières dangereuses

### LES RISQUES MAJEURS À PÉRIGUEUX

- ☛ risque inondation : le service de prévisions des crues Gironde-Adour-Dordogne dispose d'un système d'**alerte SMS en cas de dépassement d'une certaine hauteur d'eau.** L'inscription est gratuite et renouvelable chaque année sur le [site dédié, en cliquant ici \(http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces/\)](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/cruces/).
- ☛ risque mouvement de terrain
- ☛ risque météorologique
- ☛ risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- ☛ risque sismique

### L'ALERTE

**L'alerte à Périgueux peut être donnée par un système d'alerte SMS** ; pour cela [l'inscription par l'utilisateur sur le site internet est nécessaire \(http://perigueux.fr/570-alerte-sms.html\)](http://perigueux.fr/570-alerte-sms.html). Une fois inscrites, les personnes sont alertées automatiquement en cas d'évènement majeur.

Les panneaux électroniques installés en ville (Bibliothèque municipale, place Bugeaud, route d'Angoulême au Toulon, et face à la gare) permettent également de vous alerter et de vous informer sur les conduites à tenir. Une voiture sonorisée de la Police Municipale fera des circuits dans les rues pour donner l'alerte, les consignes de sécurité...

### LES ACTIONS DE LA VILLE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé l'obligation pour les communes de réaliser un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui est un document apportant une méthodologie et des outils pour faire face à des situations très diverses (catastrophes naturelles, accidents industriels, incidents majeurs divers..).

Il permet de mettre en place une organisation fonctionnelle réactive au niveau communal en cas d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes ou à l'environnement en se préparant préalablement à la crise. Ainsi une Cellule de Crise Communale sera activée si nécessaire pour organiser les différentes actions à mener par la municipalité.

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE  
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE  
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))



23 rue du Président-Wilson  
BP 20130  
24005 Périgueux cedex (France)  
**Tél. :** +33 (0)5 53 02 82 00  
**Fax :** 05 53 07 09 52

**Accueil du public - Hôtel de ville**

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

